

# Lettre d'INFO

Juin 2019 n°3



## SOMMAIRE

### Page 2

- Les accueils de jour
- Table ronde et Exposition
- A noter dans votre agenda !

### Page 3

- Liste des accueils de jour
- Plateforme Territoriale d'Appui dans la Vienne

### Page 4

- La Semaine Bleue, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire !
- Pour Aider Utilement les Autres

### Page 5

- L'INCLUSION : OUI BIEN SÛR... MAIS
- Les positions du collège PSH du CDCA

### Page 6

- Les Maisons Départementales des Solidarités
- 5 territoires départementaux des solidarités du Département de la Vienne

## Notre mission, vous informer

Les membres du CDCA vous invitent à porter un regard sur le maillage territorial de notre département en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. Nombreux sont celles et ceux, y compris des professionnels qui face à des situations particulières ou d'urgence, ne trouvent pas d'interlocuteurs ou de réponses immédiates à la mesure de leurs besoins.

- L'accueil de jour en établissement, l'accompagnement individualisé contribue à rompre l'isolement, à recréer le lien social, à soutenir les aidants, à préserver l'autonomie dans le cadre de vie habituel. Voir notre article consacré à la vocation et à la géographie des établissements.
- Les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA), dispositifs destinés aux professionnels de santé du médico-social et aux particuliers, permettent de les accompagner lorsqu'ils se trouvent en difficulté dans la prise en charge de patients relevant de parcours de santé complexe, quel que soit leur âge, leur pathologie, ou leur handicap. La PTA vient coordonner l'action de dispositifs et d'acteurs déjà présents sur notre territoire : professionnels libéraux, acteurs du domicile, réseaux Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA), Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux, représentants des usagers, collectivités locales. La PTA constitue une forme de guichet unique.
- Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) : Un Service Public de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la Vienne quel que soit leur âge. Des professionnels vous y accueillent, vous informent et vous accompagnent dans vos démarches administratives, sociales et ou professionnelles. Les entretiens y sont confidentiels.
- Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons ! La Semaine Bleue vous mobilise autour de ce thème au travers des manifestations qui se dérouleront du 7 au 13 octobre 2019.

Merci à tous les membres du CDCA, à la direction de la Communication et de la Direction Générale Adjointe des Solidarités du Département, qui ont contribué à la réalisation de ce journal.

**Michel BERNARD**

Vice-Président pour les Personnes Âgées

**Maryse SICOT-QUINTARD**

Vice-Présidente pour les Personnes Handicapées

# Les accueils de jour

Dans la Vienne, 16 accueils de jours sont ouverts du lundi au vendredi.

L'accueil de jour propose des activités adaptées, de stimulation et de maintien des gestes du quotidien.

Il associe un répit pour l'aidant et un moment de loisir stimulant pour son proche aidé. Il s'adresse à des personnes âgées de plus de 60 ans concernées :

- par une maladie neuro-dégénérative : Alzheimer et maladies apparentées, Parkinson, sclérose en plaques,
- par un isolement, une dépression, une perte d'autonomie avec l'objectif de maintenir l'autonomie et la socialisation en la faisant participer à des ateliers par petits groupes et à la vie communautaire. L'accueil est proposé à la journée, ou à la demi-journée, dans un lieu chaleureux et convivial proposant un accompagnement adapté.

En plus d'assurer sa sécurité et son confort, l'accueil de jour répond aux besoins humains de la personne aidée :

- retrouver ou conserver des liens sociaux,
- échanger et être écouté,
- stimuler et valoriser les capacités existantes par des activités variées et personnalisées (musique, activités créatives, jeux de mémoire, activités physiques adaptées, ateliers cuisine, relaxation...).

## Témoignages de bénéficiaires

"C'est moi qui ai fait ça ? Je ne pensais pas en être capable"

"Ici, on est autorisé à être soi, à suivre ses envies, on ne pense pas à votre place"

"On est libre aussi de se reposer et de ne rien faire ou de s'occuper seul. On écoute d'une oreille, on observe les autres, on écoute, on pense... "



Pour l'aidant, l'accueil de jour permet d'avoir des interlocuteurs professionnels et de libérer un temps régulier pour soi, ce qui facilite le soutien à domicile.

La plupart des accueils de jour assurent le transport, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. L'équipe se charge de venir chercher la personne à son domicile le matin et la raccompagner le soir (à confirmer selon l'accueil de jour).

Différents profils professionnels œuvrent au sein de l'équipe : actiphysiciens (sport adapté), assistants de soins en gérontologie (aides médico-psychologiques ou aides-soignants spécialisés auprès des personnes âgées), art-thérapeutes, ergothérapeutes, musicothérapeutes, psychologues, psychomotriciens...

**Ariane Becker**

**Pour trouver l'accueil de jour le plus proche de vous, contactez Vienne Infos Sociales au 05 49 45 97 77 ou la Plateforme Territoriale d'Appui au 0809 109 109**

## Témoignages d'un professionnel

"Notre accompagnement vise à mobiliser et à valoriser ce qui reste. Chacun a quelque chose à dire. Il nous appartient de trouver les chemins pour que la vie puisse s'exprimer"

# Table ronde et Exposition

## A noter dans votre agenda !

**Afin de sensibiliser le grand public sur les bienfaits de l'accueil de jour, les professionnels vous convient à une table ronde le vendredi 4 octobre après-midi à l'Espace Mendes-France à Poitiers et à venir échanger avec eux lors d'une exposition du 8 au 12 octobre à l'Espace des Cordeliers à Poitiers.**

Une chute, les suites d'une hospitalisation, l'évolution d'une pathologie font que nombre de personnes âgées, ou en situation de handicap n'ont plus que la possibilité d'une entrée en établissement. Cet état d'urgence est particulièrement traumatisant pour la personne et sa famille. L'accueil de jour c'est l'opportunité de découvrir

et de porter un autre regard sur un nouveau lieu de vie. Les médias ne sont pas toujours tendres à l'encontre des établissements hébergeant des personnes âgées.

L'accueil de jour offre par ses services d'établir progressivement l'alternance entre le domicile et le séjour dans un établissement.

## Les accueils de jour dans la Vienne

- EHPAD Le logis de la Cour  
BERUGES, 6 places
- EHPAD La Clairière aux Chênes  
CHASSENEUIL-DU-POITOU, 6 places
- La Maison Bleue  
CHÂTELLERAULT, 12 places
- EHPAD Les Châtaigniers  
CHAUVIGNY, 6 places
- Hélianthe  
LOUDUN, 15 places
- L'Escale  
LUSIGNAN, 11 places
- L'Escale  
LUSSAC-LES-CHATEAUX, 10 places
- EHPAD Le Clos des Myosotis  
MIGNALOUX-BEAUVOIR, 16 places
- EHPAD Les Grillons (1 jour/semaine)  
NOUAILLE-MAUPERTUIS,
- EHPAD La Brunetterie (4 jours/semaine)  
SEVRES-ANXAUMONT, 6 places
- EHPAD Marguerite Le Tillier  
POITIERS, 10 places
- La Grand Maison  
POITIERS, 6 places
- EHPAD Villa des Varennes  
ST-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX, 6 places
- EHPAD Résidence de la Fontaine  
SAINT-MARTIN-LA-PALLU, 6 places
- EHPAD La Tour de Vigenna  
SENILLE, 6 places
- EHPAD Résidence La Nougeraie  
USSON-DU-POITOU, 6 places



# Plateforme Territoriale d'Appui



Depuis avril 2019, **les réseaux gérontologiques de la Vienne, la filière d'accompagnement des personnes de moins de 60 ans ainsi que les Maia fusionnent en une structure unique départementale : la Plateforme territoriale d'appui (PTA 86)**

La plateforme territoriale d'appui accompagne les professionnels et la population, pour faire face aux enjeux des maladies chroniques et de la perte d'autonomie. Elle est soutenue et financée par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine.

Elle s'adresse à toutes personnes en situation complexe, atteintes de pathologies chroniques et/ou pouvant présenter d'autres pathologies, parfois associées à des problèmes sociaux, psychosociaux ou économiques.

Elle permet de faciliter les parcours de santé, préserver l'autonomie en privilégiant la vie au domicile. Elle permet également d'informer, de conseiller et d'orienter les professionnels et la population.

Le fonctionnement de la PTA est assuré par une équipe de professionnels (coordonnateurs de parcours, gestionnaires de cas - profil paramédical, social ou administratif et psychologues - répartis sur 3 secteurs de proximité. Ces professionnels réalisent une évaluation en fonction de la demande et de la complexité de la situation puis complètent et accompagnent les professionnels de proximité.

La PTA soutient également les pratiques et initiatives professionnelles en participant à l'élaboration d'outils, de protocoles pluri-professionnels et de recommandations de bonnes pratiques, notamment pour l'entrée et la sortie d'hospitalisation. La PTA repère les points de rupture dans les parcours et les besoins non couverts sur le territoire et apporte son soutien dans la mise en œuvre de projets partenariaux.

**Nous vous invitons à découvrir  
notre site internet : [pta86.fr](http://pta86.fr)**

Vous pouvez dès maintenant, nous contacter au 0 809 109 109, des professionnels seront à votre écoute et vous apporteront un accompagnement personnalisé.

**Elise Perret**

# La Semaine Bleue, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire !

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les "vieux" dans notre société. Partout en France, des manifestations locales sont organisées pour illustrer le thème retenu. Chaque année, un concours prime les meilleures initiatives.

Elle se tient cette année du 7 au 13 octobre sur le thème : **"pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons"**

Elle sera inaugurée par une conférence le 4 octobre 2019, ouverte à tous et gratuite. Nous en communiquerons les modalités ultérieurement.

**L'association de gestion du CDCA 86 peut aider financièrement les projets locaux d'animations qui s'inscrivent dans le thème de cette semaine.**



## Pour Aider Utilement les Autres (Paula)

Créée en 2013, l'association PAULA compte aujourd'hui plus d'une soixantaine d'adhérents.

Elle a pour mission de soutenir les familles, les enfants malades. En faisant des dons, elle contribue au financement de la recherche.

Elle organise des conférences médicales, apporte une aide à la rédaction de dossiers de la CPAM ou de la MDPH.

Les adhésions et les organisations de Loto sont les seules ressources dont elle dispose, mais cela reste insuffisant pour répondre aux besoins.

De nombreux projets sont réalisés en partenariat avec la Maison des Familles, pour laquelle une aide financière de 1500€ a déjà été versée.

*"Notre association de bénévoles consacre tout son temps pour être à l'écoute, et au plus près des malades. Les personnes isolées et en difficulté, qui nous appellent ont un énorme besoin d'être écoutées"* Paulette.

**Pour Aider Utilement les Autres - PAULA**  
20 allée de la Promenade  
86460 MAUPREVOIR  
05 49 87 68 95  
[paulette.boulin@orange.fr](mailto:paulette.boulin@orange.fr)





## L'inclusion : Oui bien sûr... Mais

Les Personnes en Situation de Handicap (PSH) :

- veulent vivre comme tout le monde, avec tout le monde,
- aspirent à toutes les rencontres, tous les échanges, tous les compagnonnages,
- rêvent d'être libres de leurs mouvements, d'aller et venir en toute autonomie,
- revendiquent le droit au choix de leur lieu de vie, de leurs activités, en un mot de **leur liberté !**

**MAIS**, selon leur handicap, cette liberté de se mouvoir, d'entendre, de voir, de comprendre, d'entrer en relation, de s'affirmer, rencontre des restrictions, des limites, voire des impossibilités

La loi du 11-02-2005 sur l'Egalité des Droits et des Chances,

la Participation et la Citoyenneté est fondée sur les principes généraux de non-discrimination des Personnes en Situation de Handicap. Ce texte permet de pallier certaines restrictions de la société :

- en leur permettant l'accès aux soins, à des logements et à des emplois adaptés,
- en leur accordant des ressources compensatoires - certes à un niveau bien modeste ! - à l'absence d'activité rémunérée (l'Allocation Adultes Handicapés, par exemple),
- en leur reconnaissant l'accompagnement par des personnels formés, à la déontologie travaillée, disposant du temps nécessaire pour une relation personnalisée.

## Les positions du collège PSH du CDCA

- les PSH ne doivent pas hésiter à reconnaître leurs difficultés ou incapacités, et à engager les démarches permettant d'obtenir ces compensations : c'est un DROIT dont elles n'ont pas à se priver !
- les décideurs doivent prendre acte de ces besoins de compensation, dont certains sont loin d'être satisfaits aujourd'hui : c'est un DEVOIR de la société tout entière !
- la mise en œuvre des politiques d'inclusion doit prendre le meilleur de ce que peuvent offrir les Institutions spécialisées actuelles d'une part, et les services de droit commun pour « M. ou Mme tout-le-monde » d'autre part :
- les Etablissements et Services spécifiques dédiés à tel ou tel type d'accompagnement ont développé une expertise et un savoir-faire irremplaçables, des équipes et des partenariats qu'il convient de préserver : ne pas casser avant de construire !

- les services publics ou privés de la santé, du logement, de l'accompagnement social, de l'enseignement, de la culture doivent s'ouvrir aux besoins et aux attentes des personnes,
  - l'accompagnement à l'émergence d'une liberté de choix de LA PERSONNE doit constituer une préoccupation constante,
  - l'intensité de certaines limitations ne peut être compensée que dans le cadre d'établissements ad hoc. Le nier relèverait de l'abandon,
  - ne pas céder à la tentation de penser que l'inclusion générera des économies, ou que l'on peut faire reposer toute la charge de l'accompagnement sur les aidants de proximité !
- Notre vision de l'approche inclusive et de la compensation rejoint le vieux dicton local :

« ce qu'il faut, rien que ce qu'il faut... mais tout ce qu'il faut ! »

Pour la formation PSH du CDCA, **Yves Pétard**

# Les Maisons Départementales des Solidarités

Proches de chez vous, les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) informent et orientent sur des sujets comme la vie quotidienne, l'insertion, l'éducation et la santé des enfants et des adolescents, l'accès aux droits, le soutien à la parentalité, l'aide aux personnes âgées et handicapées. Les entretiens sont confidentiels.

## Accompagner la parentalité

- Vous rencontrez des difficultés avec vos enfants, vous pouvez être conseillés, écoutés et aidés dans votre quotidien.
- Vous souhaitez un accompagnement soutenu, il peut vous être proposé une mesure éducative à domicile.

## Faciliter l'autonomie :

- Vous êtes vous-même, ou un de vos proches en perte d'autonomie, vous pouvez obtenir toutes les informations utiles pour faciliter votre vie quotidienne.

## Trois lieux d'accueil sont proposés :

- La Maison Départementale des Solidarités (MDS)
- La Maison Départementale des Solidarités de Proximité (MDSP)
- Les antennes et permanences médico-sociales où les rendez-vous doivent être pris obligatoirement auprès de la MDS ou de la MDS de proximité de votre lieu d'habitation.

## 5 territoires départementaux des solidarités du Département de la Vienne



### Territoire 1 - Châtelleraut

- MDS de Châtelleraut, 7 allée Victor Saint Genis  
86100 CHATELLERAULT - 05 49 23 23 02  
[dgas-chatel-nord@departement86.fr](mailto:dgas-chatel-nord@departement86.fr)
- MDS de proximité, 4 rue René Cassin  
86100 CHATELLERAULT - 05 49 21 38 51  
[dgas-chatel-sud@departement86.fr](mailto:dgas-chatel-sud@departement86.fr)

### Territoire 2 - Jaunay-Marigny et Loudun

- MDS, 3 rue Evariste Galois - ZAE de chalember  
86130 JAUNAY-MARIGNY - 05 49 00 43 49  
[dgas-jaunay-marigny@departement86.fr](mailto:dgas-jaunay-marigny@departement86.fr)
- MDS de proximité, 14 boulevard du 8 mai 1945  
86200 LOUDUN - 05 49 98 10 83  
[dgas-loudun@departement86.fr](mailto:dgas-loudun@departement86.fr)

### Territoire 3 - Poitiers

- MDS, 9 rue Guillaume VII, le troubadour - 86000 POITIERS  
05 49 41 97 00 - [dgas-poitiers@departement86.fr](mailto:dgas-poitiers@departement86.fr)
- Antennes : Centre ville jardin des plantes, Beaulieu,  
Les Couronneries, Bel Air, Bellejouanne, Les Trois Cités

### Territoire 4 - Chauvigny et Montmorillon

- MDS, 7 rue des Entrepreneurs, ZI de Peuron  
86300 CHAUVIGNY - 05 49 46 41 56  
[dgas-chauvigny@departement86.fr](mailto:dgas-chauvigny@departement86.fr)
- MDS de Proximité, 18 place de la Victoire  
86500 MONTMORILLON  
05 49 91 11 03 - [dgas-montmorillon@departement86.fr](mailto:dgas-montmorillon@departement86.fr)

### Territoire 5 - Fontaine-le-Comte et Civray

- MDS, 41 rue du Vercors Site d'activités  
86240 FONTAINE-LE-COMTE - 05 49 00 51 30  
[dgas-fontaine@departement86.fr](mailto:dgas-fontaine@departement86.fr)
- MDS de Proximité, 11 rue Salvador Allende, 86400 CIVRAY  
05 49 87 01 35 - [dgas-civray@departement86.fr](mailto:dgas-civray@departement86.fr)